



# REUNION EXTRAORDINAIRE EPARGNE SALARIALE 24 MAI 2011



## 1) Point sur la performance des Fonds au 30 avril 2011:

**CARREFOUR ACTIONS :**  
NATIXIS INTEREPARGNE



**+3,75%**

(100% Actions Carrefour)

**CARREFOUR LONG TERME :**  
B.N.P. PARIBAS



**+ 1,18%**

(100% Actions)

**CARREFOUR EVOLUTION :**  
HSBC



**+0,56%**

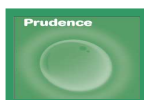
(65% Actions / 35% Obligations)

**CARREFOUR EQUILIBRE SOLIDAIRE :**  
NATIXIS INTEREPARGNE



**+1,42%** (50% Actions/50% Obligations)

**CARREFOUR PRUDENCE :**  
BANQUE POSTALE



**+ 0,15%**

(15% Actions + 85 % Obligations)

**CARREFOUR COURT TERME :**  
AXA INVESTMENT MANAGER



**+ 0,26%**

(100 % Monétaire)

## 2) Point sur l'affectation de la Participation 2010 :

Montant brut distribué : 153 millions d'euros pour 137 831 Bénéficiaires

Montant net distribué : 141 millions d'euros

64% des salariés l'ont perçu immédiatement soit : 88 639 salariés

16% des bénéficiaires n'ont pas donné de réponse

### 3) Projet de scission de DIA, conséquence sur le FCPE Carrefour Actions et l'épargne salariale :

Le Conseil d'administration de Carrefour SA du 1<sup>er</sup> mars 2011 a décidé d'une scission du groupe DIA.

Cette résolution sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 juin 2011.

**CONSEQUENCE SUR LE FCPE :** Le règlement du FCPE impose qu'il soit constitué de 98 % de titres Carrefour. En mai 2011, le FCPE détient environ 7 millions d'actions soit 1,04 % du capital, dont la majorité est disponible. Le droit de vote du FCPE représente **1,79 %**

Les salariés ne sont pas actionnaires en direct mais détenteurs de parts du FCPE.

Le capital social de CARREFOUR SA est constitué de 680 millions d'actions dont les deux principaux actionnaires sont Blue Capital et le Groupe Arnault avec 20 % des droits de vote.

Le conseil de surveillance de l'Épargne Salariale est composé de :

- **18 représentants du collège Direction**
- **20 représentants du collège Salariés dont 9 représentants FORCE OUVRIERE** et autant de suppléants. Ces représentants doivent être obligatoirement porteurs de parts du Fonds Carrefour Actions pour avoir le droit de voter.

Si le projet de scission est approuvé en Assemblée Générale, une action Dia serait distribuée pour une action Carrefour. Le FCPE sera ainsi constitué de 2 titres : Carrefour et Dia

Cette opération n'augmentera pas la valeur totale, car le prix de l'action DIA sera déduit du cours de l'action Carrefour :

**Ex : Une action Carrefour à 30 € deviendrait 1 action Carrefour à 25€ plus une action DIA à 5 €**

Le règlement du FCPE prévoyant que le Fonds Actions doit être composé de 98 % de titres carrefour, le teneur de Fonds, pour respecter cette règle, devrait revendre dès le 5 juillet à l'ouverture des marchés, les actions DIA.

Cette obligation pourrait s'avérer très risquée pour les porteurs de parts : si le cours de l'action Dia venait à s'effondrer à sa cotation, et que l'action était revendue à un prix nettement inférieur.

Pour limiter ce risque, nous avons demandé aux Autorités des Marchés Financiers une dérogation, afin de permettre au gestionnaire de céder les actions DIA au moment le plus opportun, et à un cours intéressant. Cette dérogation a été accordée, et le gestionnaire dispose d'un délai d'un an maximum pour revendre les actions DIA, et réinvestir les sommes en actions Carrefour.

FORCE OUVRIERE a également demandé au teneur de Fonds de racheter les Actions Carrefour au meilleur prix. Si le marché des actions Carrefour n'était pas propice au moment du rachat, le gestionnaire pourrait investir dans le monétaire en attendant d'acheter à une période plus faste.

L'ensemble des Organisations Syndicales a approuvé notre demande.

Les salariés de DIA ne pourront plus bénéficier des accords d'épargne salariale CARREFOUR au jour de la scission (Nouveaux placements, Abondement .....)

Leurs avoirs dans le PEG ne seront pas modifiés en l'absence de rupture de contrat.

Un accord de participation pourra être renégocié, ainsi qu'une mise en place d'un PEG DIA et d'un PERCO DIA.

➤ **VOTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES 22 RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE et LE MANDAT DONNE AU PRESIDENT :**

Monsieur THOMAS nous présente les 22 résolutions comprenant, entre autres l'approbation des comptes sociaux consolidés, la ratification du siège, la scission de DIA, la distribution d'actions gratuites pour les dirigeants, le renouvellement des mandats des administrateurs.....

Michel ENGUELZ, FORCE OUVRIERE et PRESIDENT du Conseil, propose de voter ces 22 résolutions par un SEUL VOTE à main levée.

Les représentants des autres organisations syndicales, ainsi que les représentants de la Direction approuvent à l'unanimité cette décision.

**Résultats :** - 18 voix **POUR** toutes les résolutions  
- 20 voix **CONTRE** toutes les résolutions

L'ensemble des représentants donne MANDAT à Michel ENGUELZ, Président du Conseil de Surveillance de VOTER CONTRE aux 22 résolutions qui seront proposées le 21 juin 2011 en ASSEMBLEE GENERALE.

#### 4) Changement de nom du gestionnaire du fonds Evolution :

La Société HSBC se nommera prochainement HSBC Global Asset Management France

#### **Les Membres du Conseil de Surveillance**

**TITULAIRES :** Michel Enguelz (Hypers France), André Denis Terzo (Hypers France), Jean-Yves Chaussin (SDNH), Jacqueline Poitou (Hypers France), Jean Luc Jacobs (ED), Roland Techer (Continent 2001), Brigitte Penne (Continent 2001), Laurence Dulout (Banque Carrefour), Sofyane Zayani (ED), Jésus Sanchez (Carrefour Hypers), Chantal Venderotte (Carcoop)

**Rédacteur : André Denis TERZO** (Besançon Valentin)